

## *Délibération du Conseil Municipal*

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

### *Ville de Saint-André Lez Lille*

L'An Deux Mille Vingt et Un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 février 2021 soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

*Nombre de membres en exercice : 33*

#### **Etaient Présents :**

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX jusqu'à la question 1/2, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Adjoint ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT jusqu'à la question 1/2, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Conseillers Municipaux ;

#### **Ont donné procuration :**

Laurent GOVAERT à Claude WASILKOWSKI à partir de la question 2/1  
Joséphine FARINEAUX à Elisabeth MASSE à partir de la question 2/1

**Secrétaire de Séance :** Louis CRUCHET

## Conseil Municipal du 16 février 2021 Projet de délibération

**Saint-André**  
LEZ-LILLE

Rapport de Monsieur Olivier LECOINTE :

Considérant que les besoins du service social nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

D – 3-4/2021

Il est envisagé de recruter un agent contractuel au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C pour une période de 12 mois maximum sur une même période de 18 mois à compter du 1er mai 2021.

Service Social

Cet agent assurera des fonctions administratives à temps complet et remplira les conditions exigées pour ce poste.

◆◆◆

La rémunération brute sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial.

Recrutement d'un  
agent contractuel  
sur un emploi non  
permanent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le recrutement tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE  
26 VOIX POUR  
7 ABSTENTIONS**



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Elisabeth MASSE